

---

Présidence : Espagne

## 654ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Mardi 1er mars 2007  
  
Ouverture : 10 h 05  
Clôture : 13 h 15
  
2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/1/07 OSCE+)  
(PC.FR/1/07/Add.1 OSCE+), Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/144/07), Arménie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/162/07), Fédération de Russie (PC.DEL/150/07 OSCE+), Canada (PC.DEL/149/07 OSCE+), Norvège (PC.DEL/158/07), Serbie (PC.DEL/157/07 OSCE+), Albanie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Elections présidentielles au Turkménistan tenues le 11 février 2007* :  
Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/145/07), Turkménistan (PC.DEL/155/07 OSCE+)

- b) *Situation des droits de l'homme en Ouzbékistan* : Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/146/07), Ouzbékistan
- c) *Liberté des médias en Azerbaïdjan* : Allemagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/147/07), Etats-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan (PC.DEL/153/07 OSCE+)
- d) *Augmentation du nombre d'incidents antisémites dans l'espace de l'OSCE* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/161/07), France, Allemagne (PC.DEL/165/07 OSCE+), Arménie
- e) *Actions récentes de la Fédération de Russie en relation avec les conflits non résolus en Géorgie et en Moldavie* : Etats-Unis d'Amérique, Géorgie (également au nom de la Moldavie) (PC.DEL/154/07 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/152/07 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/151/07 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/163/07 OSCE+)
- f) *Activités du BIDDH relatives à l'observation des élections* : Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/156/07 OSCE+), Président, Kazakhstan, Allemagne-Union européenne, Etats-Unis d'Amérique, Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Arménie, Turquie
- g) *Elections locales en Albanie tenues le 18 février 2007* : Allemagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/148/07), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/160/07), Albanie (PC.DEL/164/07 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour :      **DECISION SUR LA RECOMMANDATION VISANT A PROROGER LE MANDAT DU REPRESENTANT DE L'OSCE POUR LA LIBERTE DES MEDIAS**

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision No 787 (PC.DEC/787) sur la recommandation visant à proroger le mandat du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT  
EN EXERCICE

*Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice :*  
Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Visite du Directeur du Centre de prévention des conflits à Moscou les 19 et 20 février 2007 :* Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Distribution du projet de rapport annuel de l'OSCE 2006 (SEC.GAL/38/07 Restr.) :* Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Republication des avis de vacance de postes pour les postes à pourvoir par détachement à l'OSCE :* Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Elections à l'Assemblée d'Irlande du Nord devant avoir lieu le 7 mars 2007 :* Royaume-Uni
- b) *Séances communes du FCS et du CP devant avoir lieu en 2007 (CIO.GAL/29/07 OSCE+) :* Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 8 mars 2007 à 10 heures, Neuer Saal